

## Adhésion annuelle au Syndicat des Apiculteurs du Morbihan Année 2024

Vous trouverez ci-joint le formulaire d'adhésion à remplir et à adresser par courrier **avant le 15 janvier 2024** au **Trésorier** du SAM, pour bénéficier des commandes de matériels, revues, assurances.

**Hervé Le Gal** (trésorier)

**Tel : 02.97.65.15.60**

**131 Bod er Préost 56440 Languidic**

**Courriel : [hele-gal@orange.fr](mailto:hele-gal@orange.fr)**

**Tarifs:** La cotisation au Syndicat dépend du nombre de ruches, elle inclut également l'abonnement à la revue « Abeilles et Fleurs »,

Dans le cas où plusieurs adhérents ont la même adresse, il est possible de choisir de ne pas payer l'abonnement à la revue qui est de 31 €. Merci de le signaler au trésorier.

Le syndicat paye la Taxe Eco-Emballages pour ses adhérents.

Concernant les assurances, il est conseillé de déclarer précisément le nombre de ruches.

La cotisation est due par toute personne souhaitant adhérer au Syndicat et bénéficier de ses actions : informations diverses, regroupement entre pratiquants apicoles, revente et prêt de matériel apicole.

Le SAM est affilié au syndicat national Union Nationale Apiculture Française (UNAF).

L'UNAF œuvre sans relâche pour la protection et la défense des abeilles, de part des actions en justice, des expertises, la communication et l'information ainsi que la défense de la profession.

La Revue « Abeilles et Fleurs » est une revue d'informations éditée par l'UNAF ; il s'agit de sa principale source de revenus. L'abonnement à cette revue contribue à financer toutes les actions menées par l'UNAF pour la protection des Abeilles.

**La vente du matériel apicole sera assurée comme l'année précédente par le magasin Espace Vert,**  
9 r l'industrie ZA lanveur 56440 Languidic, téléphone : 0297022416.

**En fin d'année 2023, nous avons passé un accord avec NATURAPI.** En effet, les adhérents domiciliés à l'est du département du Morbihan, pourront s'approvisionner 5, rue Loic Caradec à PLUNERET et ainsi économiser quelques kilomètres.

Vous trouverez avec le formulaire d'adhésion 2024, les tarifs consentis par ces deux fournisseurs pour certains produits. Sur les autres produits, vous bénéficierez d'un rabais de 5% hors promotions.

Il vous faudra présenter, lors de vos achats, la carte **d'adhérent du syndicat 2024** pour pouvoir être identifié comme tel auprès des magasins et pouvoir bénéficier de ces conditions spécifiques. La carte 2023 est valide jusqu'au 31/03/2024.

**NOUS VOUS RAPPELONS QUE LA CARTE D'ADHÉRENT EST PERSONNELLE ET NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE PRÊTÉE SOUS PEINE D'ÊTRE EXCLU DU SYNDICAT. DES CONTRÔLES ALÉATOIRES POURRONT ÊTRE EFFECTUÉS EN CAISSE.**

**Date à retenir :** La réunion de printemps est prévue le dimanche 24 mars 2024 à Keravel ERDEVEN